RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 09558
Numéro SIREN : 423 322 338
Nom ou dénomination : KERDAM

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2020 sous le numéro de dépôt 81793

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 09-10-2020

N° DE DEPOT : 081793

N° GESTION : 1999B09558

N° SIREN : 423322338

DENOMINATION : KERDAM

ADRESSE : 2 place de Passy 75016 Paris

MILLESIME : 2019

mulaire obligatoire (article 53 A Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : Société KERDAM SAS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 2 PLACE DE PASSY 75016 PARIS 16 — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 42332233800025 — Néant ☐ *

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	17 192	AG 9 714	7 479	7 628
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	1 028 666	AO	1 028 666	1 028 666
	Constructions	AP	50 591 326	AQ 12 746 016	37 845 311	35 302 337
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	285 579	AU 129 243	156 336	81 827
	Immobilisations en cours	AV	51 624	AW	51 624	
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	10 501	CV	10 501	10 500
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	69 975	BI	69 975	58 110
	TOTAL (II)	BJ	52 054 864	BK 12 884 972	39 169 892	36 489 067
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	1 440 311	BS	1 440 311	1 844 796
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	12 796	BW	12 796	11 300
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	267 946	BY 62 710	205 236	144 740
	Autres créances (3)	BZ	5 186 079	CA	5 186 079	652 525
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	87 509	CE	87 509	87 509
	Disponibilités	CF	1 625 176	CG	1 625 176	3 721 671
régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 429	CI	5 429	3 801
	TOTAL (III)	CJ	8 625 245	CK 62 710	8 562 536	6 466 342
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	60 680 109	1A 12 947 682	47 732 428	42 955 410

envois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 69 975 | (3) Part à plus d'un an : CR 3 423 864

clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000020 en Euros.

ABEK/KERDAM

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société KERDAM SAS — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....2....0.0.0....0.0.0.....)	DA	2 000 000	2 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	200 000	200 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	6 805 473	6 805 473
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	7 382 134	4 678 656
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 735 231	2 703 477
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	18 122 838	16 387 607
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	26 921 698	23 936 662
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 128 351	2 002 205
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	26 253	16 966
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	83 924	218 548
	Dettes fiscales et sociales	DY	232 974	236 561
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	84 757	172 242
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	29 477 956	26 583 184
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	131 633	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	47 732 428	42 970 792

RENVOIS

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 477 727	26 583 184
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

Désignation de l'entreprise : Société KERDAM SAS — Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC					
	Production vendue biens*	FD / FE / FF	652 500			652 500	2 627 500
	Production vendue services*	FG / FH / FI	6 367 983			6 367 983	5 958 238
	Chiffres d'affaires nets*	FJ / FK / FL	7 020 483			7 020 483	8 585 738
	Production stockée*	FM				(404 485)	(1 572 963)
	Production immobilisée*	FN					
	Subventions d'exploitation	FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)	FP				197 705	112 767
	Autres produits (1) (11)	FQ				2	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				6 813 705	7 125 544
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS					
	Variation de stock (marchandises)*	FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *	FW				848 370	938 755
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				615 062	577 357
	Salaires et traitements*	FY				597 078	547 040
	Charges sociales (10)	FZ				245 625	219 568
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*	GA				1 553 309	1 438 150
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions	GB					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC					35 886
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD					
	Autres charges (12)	GE				32 526	8 330
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				3 891 970	3 765 085
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				2 921 734	3 360 460
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				41 152	3 304
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				2 645	362
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM					
	Différences positives de change	GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO					934 841
	Total des produits financiers (V)	GP				43 797	938 507
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				544 780	529 784
	Différences négatives de change	GS				341	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT					118 513
	Total des charges financières (VI)	GU				545 122	648 297
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				(501 324)	290 211
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				2 420 410	3 650 670

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : Société KERDAM SAS — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	10 412	10 370
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	453 542	2 459
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	463 953	12 829
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 242	23 692
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	322 436	20 806
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	324 678	44 498
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	139 276	(31 670)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	824 455	915 523
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 321 455	8 076 880
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 586 225	5 373 403
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 735 231	2 703 478
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
(2) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	71 805	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
(3) Dont	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	88 030	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	41 152	3 304
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	196 316	110 185
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 522	3 591
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 — obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 — dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Cf état annexe	324 677	463 953

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs
regul charges copro+locatives	88 030	71 805

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

nalyse obligatoire (article 53 A Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société KERDAM SAS — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	17 192	KE		KF	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains			KG	1 028 666	KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9		KJ	3 242 839	KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants MI 46378487		KM	43 294 487	KN		KO	4 384 000
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	133 222	KW		KX	95 794
	Matériel de transport *			KY	112 000	KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	49 060	LC		LD	7 503
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	51 624
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
			TOTAL III	LN	47 860 274	LO		LP	4 538 922
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U	10 500	8V		8W	
	Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	58 110	IU		IV	17 646
			TOTAL IV	LQ	68 610	LR		LS	17 646
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	47 946 076	ØH		ØJ	4 556 568

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	17 192	IX	17 192
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	1 028 666	LZ	1 028 666
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	3 242 839	MC	3 242 839
		Sur sol d'autrui	IR		MD	330 000	ME	47 348 487	MF	47 348 487
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	229 016	MO	229 016
		Matériel de transport	IV		MP	112 000	MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	56 563	MU	56 563
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	51 624	NB	51 624
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	442 000	NH	51 957 196	NI	51 957 196
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	10 500	ØZ	10 500
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	5 781	2F	69 975	2G	69 975
	TOTAL IV		I3		NJ	5 781	NK	80 475	2H	80 475
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	447 781	ØL	52 054 863	ØM	52 054 863

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(6) **AMORTISSEMENTS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société KERDAM SAS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	9 565	PF	149	PG		PH	9 714
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	1 706 342	PN	88 632	PO		PQ	1 794 974
	Sur sol d'autrui	PR	9 528 648	PS	1 435 740	PT	13 346	PU	10 951 042
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	79 277	QE	19 510	QF		QG	98 788
	Matériel de transport	QH	112 000	QI		QJ	112 000	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	21 177	QM	9 278	QN		QO	30 455
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	11 447 444	QV	1 553 160	QW	125 346	QX	12 875 259
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	11 457 009	ØP	1 553 309	ØQ	125 346	ØR	12 884 972

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (P + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(7)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société KERDAM SAS — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	64 098	6U		6V	1 388	6W	62 710
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	64 098	TY		TZ	1 388	UA	62 710
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	64 098	UB		UC	1 388	UD	62 710
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF	1 388		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(8) DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : Société KERDAM SAS — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	69 975	UV	69 975	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	74 565		74 565		
	Autres créances clients	UX	193 381		193 381		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * / Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	45 875		45 875		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	826		826		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	10 203		10 203		
	Groupe et associés (2)	VC	5 106 432		1 682 568		3 423 864
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	22 743		22 743		
	Charges constatées d'avance	VS	5 429		5 429		
	TOTAUX	VT	5 529 429	VU	2 105 565	VV	3 423 864
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	35 976	35 976		
	à plus de 1 an à l'origine	VH	26 893 542	2 885 492	12 034 182	11 973 868
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	2 128 319	2 128 319		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	83 924	83 924		
Personnel et comptes rattachés		8C	28 410	28 410		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	156 665	156 665		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 068	4 068		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	43 831	43 831		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	33	33		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	84 757	84 757		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	29 459 524	VZ 5 451 474	12 034 182	11 973 868
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	6 649 388	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	3 039 501	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Formulaire obligatoire
38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2019 N° SIRET 42332238000025

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société KERDAM SAS

ADRESSE (voie) 2 PLACE DE PASSY

CODE POSTAL 75016 VILLE PARIS 16

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	5 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique ABEKHZER | Prénom(s) JACQUES

Nom marital | % de détention 60.00 | Nb de parts ou actions 3 000

Naissance : Date 061240 | N° Département | Commune FES | Pays

Adresse : N° 120 | Voie AV VICTOR HUGO

Code postal 75116 | Commune PARIS | Pays

Titre (2) Mme | Nom patronymique NIDDAM | Prénom(s) YOLANDE

Nom marital ABEKHZER | % de détention 28.00 | Nb de parts ou actions 1 400

Naissance : Date 201043 | N° Département | Commune FES | Pays

Adresse : N° 120 | Voie AV VICTOR HUGO

Code postal 75116 | Commune PARIS | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Formulaire obligatoire
(. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122019 N° SIRET 42332238000025

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société KERDAM SAS

ADRESSE (voie) 2 PLACE DE PASSY

CODE POSTAL 75016 VILLE PARIS 16

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 5

Forme juridique SARL Dénomination KERDAM LTD
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00
Adresse : N° 2 Voie RUE HAMACCABI
Code postal Commune TEL AVIV Pays ISRAEL

Forme juridique SAS Dénomination FILLES DU CALVAIRE
N° SIREN (si société établie en France) 844225904 % de détention 50.00
Adresse : N° 2 Voie PLACE DE PASSY
Code postal 75016 Commune PARIS Pays France

Forme juridique SCI Dénomination BAUCHAT INVEST
N° SIREN (si société établie en France) 841310857 % de détention 50.00
Adresse : N° 2 Voie PL1ACE DE PASSY
Code postal 75016 Commune PARIS 16 Pays

Forme juridique SAS Dénomination KJ INVEST
N° SIREN (si société établie en France) 832104087 % de détention 50.00
Adresse : N° 2 Voie PLACE DE PASSY
Code postal 75016 Commune PARIS Pays

Forme juridique SAS Dénomination AZERCO
N° SIREN (si société établie en France) 814469532 % de détention 50.00
Adresse : N° 2 Voie PLACE DE PASSY
Code postal 75016 Commune PARIS 16 Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ossier N° 000020 en Euros

ABEK/KERDAM

KERDAM
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 000 euros
Siège social : 2, place de Passy, 75016 PARIS
PARIS B 423 322 338

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 1 735 231 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 735 231 euros
En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 9 117 365 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14 Septembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Jacques ABEKHZER

KERDAM

S.A.S. au capital de 2.000.000 Euros
RCS PARIS 423 322 338
2 Place de Passy

75016 PARIS

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

CABINET HILPIPRE
7 RUE CARDINAL MERCIER
75009 PARIS

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société KERDAM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise COVID 19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financiére et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient á la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidéle conformément aux régles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire á l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe á la direction d'évaluer la capacité de la société á poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre á ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractére approprié des méthodes comptables retenues et le caractére raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi queles informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractére approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société[1] á poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments

collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PARIS le 25 JUIN 2020

Claude-Etienne HILPIPRE
Commissaire aux Comptes